

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2025

Éléments indicatifs de corrigé

1.1. Définir la réduction accordée dans l'opération du 29 novembre et citer les autres réductions qui peuvent figurer sur une facture.

La réduction accordée est un rabais.

C'est une réduction à caractère commercial accordée à titre de dédommagement du client (par exemple en cas de produit défectueux ou de mauvaise qualité, de retard de livraison, d'expérience client déceptive, etc.).

Les autres réductions qui peuvent figurer sur une facture sont :

- la remise ;
- la ristourne ;
- l'escompte.

1.2. Évaluer et comptabiliser les opérations du mois de novembre figurant sur le document 1.

N° comptes	02/11/2024	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	5 000	
624	Frais de transport	150	
44566	État, TVA déductible sur ABS (5 000 + 150 - 100) x 20 %	1 010	
765	Escompte obtenu (5 000 x 2 %)		100
401	Fournisseurs <i>Facture n° A35468 ALGAM (1)</i>		6 060
N° comptes	02/11/2024	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	6 060	
512	Banque <i>Avis de débit n°AVD74255 ALGAM (1)</i>		6 060

(1) : Accepter que le candidat enregistre la facture d'achat et son paiement dans une écriture unique.

N° comptes	08/11/2024	Débit	Crédit
411	Client	1 320	
707	Vente de marchandises		1 000
44571	État, TVA collectée (1000 x 20 %)		200
4196	Clients, dettes pour emballages consignés		120
	<i>Facture n° VM24041 MONGE</i>		
N° comptes	12/11/2024	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	16 00	
44566	État, TVA déductible sur ABS	0	
401	Fournisseurs	3 200	16 00
4452	État, TVA due intracommunautaire		0
	<i>Facture n° A42387 KONN</i>		3 200
N° comptes	18/11/2024	Débit	Crédit
512	Banque	3 600	
4458 (2)	État, TVA à régulariser	600	
4191	Clients – Avances et comptes reçus sur commande		3 600
44571	État, TVA collectée (3 600/1,2) x 20 %		600
	<i>Avis de crédit n° AVC32694 MUSICALINE</i>		
N° comptes	20/11/2024	Débit	Crédit
411	Client	3 240	
706	Prestations de services (3 000 x 90 %)		2 700
4458 (2)	TVA à régulariser (2 700 x 20 %)		540
	<i>Facture n° VS24046 OCÉAN FEST</i>		
N° comptes	22/11/2024 (3)	Débit	Crédit
512	Banque	134	
627	Services bancaires et assimilés	5	
44566	État, TVA déductible sur ABS (5 x 20%)	1	
764	Revenus des VMP		140
	<i>Avis de crédit n° AVC32695 ALPHA INVEST</i>		
N° comptes	25/11/2024	Débit	Crédit
4196	Clients, dettes pour emballages consignés	120	
708	Produits des activités annexes (120/1,2)		100
44571	État, TVA collectée		20
	<i>Facture n° VM240454 MONGE</i>		
N° comptes	28/11/2024	Débit	Crédit
401MDS (4)	Fournisseur MÉLODIA DEL SOL	450	
656	Pertes de change sur dettes commerciales	50	
512	Banque (10 000 / 20)		500
	<i>Avis de débit n° AVD74256 MÉLODIA DEL SOL</i>		
N° comptes	29/11/2024	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	240	
6097	Rabais Remise Ristourne obtenus sur achats		200
44566	État, TVA déductible sur ABS		40
	<i>Facture AV202456 ALGAM</i>		
N° comptes	30/11/2024	Débit	Crédit
512	Banque	3 240	
4458 (5)	TVA à régulariser	540	
411	Clients		3 240
44571	État, TVA collectée		540
	<i>Avis de crédit AVC32696 OCÉAN FEST</i>		

(2) Accepter tout compte en attente ou à régulariser.

(3) Accepter 2 écritures.

(4) Accepter 401 sans MDS.

(5) En cohérence avec l'écriture du 20/11/2024.

1.3. Expliciter la nature du montant renseigné ligne 22. Préciser dans quelle situation il est possible de rencontrer un montant dans cette rubrique.

Il s'agit du crédit de TVA de 1 000 € de la déclaration du mois de septembre 2024.

Cela signifie qu'en septembre 2024 le total de la TVA déductible était supérieur au total de la TVA brute due de 1 000 €, créant ainsi une créance sur l'État. HOME MUSIC n'a pas demandé le remboursement de ce crédit de TVA.

1.4. Comptabiliser la déclaration du mois d'octobre 2024.

N° comptes	31/10/2024	Débit	Crédit
44571	État, TVA collectée	10 000	
4452	État, TVA due intracommunautaire	4 000	
44566	État, TVA sur ABS		11 500
44567	État, Crédit de TVA à reporter		1 000
44551	État, TVA à décaisser		1 500
	<i>Déclaration de TVA d'octobre 2024</i>		

1.5. Décrire l'impact de cette écriture sur le bilan de la SARL HOME MUSIC.

Impact de l'écriture sur le bilan : les comptes de TVA déductible, collectée, due et du crédit de TVA sont soldés pour faire apparaître une TVA à décaisser de 1 500 € figurant au passif du bilan dans la rubrique des dettes.

Accepter toute explication cohérente.

1.6. Justifier l'absence d'impact de cette écriture sur le résultat de la SARL HOME MUSIC.

Il n'y a pas de compte de charges ou de produits dans l'écriture (seuls les comptes de tiers sont mouvementés).

Cela se justifie par la neutralité de la TVA pour l'entreprise car elle est supportée par le consommateur final.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

2.1. Justifier l'inscription de la cabine acoustique à l'actif en vous appuyant sur la définition du PCG (Plan comptable général) d'un actif.

La cabine d'essai acoustique est un élément :

- identifiable du patrimoine : elle peut être individualisée par son numéro de série 546 ;
- contrôlé par l'entité : HOME MUSIC est propriétaire de la cabine acoustique et l'utilise lors des heures d'ouverture du magasin ;
- générant des avantages économiques futurs : elle permet d'accroître la clientèle potentielle et donc les ventes futures tout en augmentant la satisfaction et la fidélisation de la clientèle.

Accepter toute réponse du candidat qui s'appuie sur les critères d'activation en les illustrant dans le cas de HOME MUSIC.

2.2. Qualifier et évaluer la valeur d'entrée de la cabine acoustique dans le patrimoine de HOME MUSIC.

L'entrée de la cabine d'essai acoustique est évaluée au coût de production :

Matériaux	2 000
Coût direct du personnel	4 000
Charges indirectes de production	700

= Coût de production	6 700
----------------------	-------

2.3. Comptabiliser l'entrée de cette installation technique dans le patrimoine de HOME MUSIC.

N° comptes	15/12/2024	Débit	Crédit
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 700	
722	Production Immobilisations corporelles		6 700
	<i>Production de la cabine d'essai acoustique</i>		

Accepter les comptes 213 ou 218 à la place du 215.

2.4. Citer deux avantages et un inconvénient du financement par crédit-bail.

Avantages	- Le crédit-bail est souple et facile à obtenir. - Il permet d'amoindrir le risque technologique si le contrat prévoit l'échange du bien - Il permet aux entreprises qui ont de faibles capacités d'endettement de financer leur développement. - Il est souvent associé à des prestations d'entretien.
Inconvénients	- Le coût est en général supérieur au financement par emprunt bancaire. - Il est souvent limité à des biens standards.

Accepter toute réponse cohérente.

2.5. Comptabiliser la dernière redevance et la levée d'option relatives au camion de livraison.

N° comptes	01/11/2024	Débit	Crédit
612	Redevances de crédit-bail	1 000	
44566	État, TVA déductible sur ABS	200	
512 (1)	Banque		1 200
	<i>Dernière redevance crédit-bail camion FINANLEASE</i>		
N° comptes	01/12/2024 (2)		
218	Autres immobilisations corporelles	6 000	
44562	État, TVA déductible sur immobilisation	1 200	
512	Banque		3 200
275	Dépôts et cautionnements versés		4 000
	<i>Avis de débit n° AVD74450 levée option</i>		

(1) Accepter le 401.

(2) Accepter que le candidat enregistre l'acquisition et le remboursement du dépôt en 2 écritures distinctes. Accepter également un enregistrement en 2 écritures avec la constatation d'une dette puis d'un règlement.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

3.1. Citer et expliquer un principe comptable justifiant la constatation d'un amortissement.

Principe de prudence : l'utilisation d'une immobilisation est susceptible de lui faire perdre la valeur correspondante et donc de grever le patrimoine de l'entreprise. L'amortissement traduit la consommation des avantages économiques. Ne pas comptabiliser les amortissements reviendrait à transférer sur les exercices futurs la perte de valeur de l'immobilisation.

Principe de l'indépendance (ou séparation) des exercices comptables : les comptes annuels sont établis pour une période comptable, appelée exercice comptable. Seuls les charges et les produits relatifs à l'activité réalisée durant l'exercice comptable peuvent être inscrits dans les comptes annuels : la consommation des avantages économiques futurs de l'enceinte professionnelle de l'exercice doit être constatée obligatoirement à l'inventaire.

Accepter toute réponse cohérente.

3.2. Établir le plan d'amortissement de l'enceinte pour les 2 premières années d'utilisation (annexe A à compléter et à rendre avec la copie).

Tableau d'amortissement de l'enceinte Thomann KS AUDIO CPD 12 à compléter

Année	Base amortissable	Dotation aux amortissements	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable (VNC)
2023	Calcul : 4 800 - 800 Montant : 4 000	Calcul : 4 000 x 1 000/10 000 Montant : 400	Calcul : 400 Montant : 400	Calcul : 4 800 - 400 Montant : 4 400
2024	Calcul : 4 800 - 800 Montant : 4 000	Calcul : 4 000 x 2 000/10 000 Montant : 800	Calcul : 400 + 800 Montant : 1 200	Calcul : 4 800 - 1 200 Montant : 3 600

3.3. Comptabiliser la dotation aux amortissements de cette installation technique pour l'année 2024.

N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
6811 2815	Dotations aux amortissements sur immobilisations Amortissements des ITMOI <i>Dotation 2024 – Enceinte KS AUDIO CPD12</i>	800	800

3.4. Présenter l'extrait du bilan de clôture au 31 décembre relatif à l'enceinte (annexe B à compléter et à rendre avec la copie)

Extrait de bilan de HOME MUSIC au 31/12/2024

ACTIF	Montant Brut	Amortissement et Dépréciation	VNC
Actif immobilisé Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 800	1 200	3 600
Actif circulant			

Accepter installation technique ou immobilisation corporelle ou enceinte.

3.5. Définir la balance comptable et expliquer son utilité.

La balance est un document qui récapitule les mouvements et les soldes de tous les comptes du grand-livre au cours d'une période donnée. Les comptes y apparaissent dans l'ordre des numéros de compte du PCG. Ce document n'est pas obligatoire.

La balance est un instrument :

- de contrôle (par exemple : anomalie sur un compte caisse créditeur) ;
- d'aide à la préparation de la comptabilisation (par exemple : écritures d'inventaire – cf sujet) ;
- de gestion (par exemple : comparaison et justification des variations significatives de certains comptes au cours de l'exercice) ;
- nécessaire pour l'établissement du bilan et du compte de résultat,
- etc.

Accepter toute explication cohérente.

3.6. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires à l'inventaire 2024 concernant le portefeuille de titres de Home Music. Justifier les calculs et l'absence éventuelle d'écriture.

Oméga Capital

- Valeur brute = 7 500 €.
- Valeur actuelle = 7 000 € inférieure à la valeur brute comptable.
- Dépréciation nécessaire fin 2024 = 500 €.
- Dépréciation existant fin 2023 = 400 €.
- Donc nécessité d'une dotation de 100 €.

Beta PRT Capital

- Valeur brute = 5 000 €.
- Valeur actuelle = 5 200 € supérieure à la valeur brute comptable.
- Aucune dépréciation nécessaire fin 2024.
- Dépréciation existant fin 2023 = 0 € donc aucun ajustement nécessaire.

N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
6866 2973	Dotations pour dépréciation des éléments financiers Dépréciation sur SICAV Omega Capital <i>Ajustement dépréciation titres en portefeuille</i>	100	100

3.7. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires à l'inventaire 2024 concernant les opérations relatives au client et aux deux fournisseurs.

- Opération n° 1 : difficultés du client DELTA3

N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
416 411	Clients douteux ou litigieux Client <i>La créance de DELTA3 devient douteuse</i>	4 800	4 800
N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
6817 491	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (4 800/1,2) x (1 – 60 %) Dépréciations des comptes clients. <i>Dépréciation de la créance du client DELTA3</i>	1 600	1 600

- Opération n° 2 : réception d'un lot de guitares électriques

N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
607 4458 (1) 408	Achats de marchandises TVA à régulariser Fournisseurs – factures non parvenues <i>FNP lot guitare RIFF</i>	6 000 1 200	7 200

(1) *Accepter tout compte en attente ou à régulariser*

- Opération n° 3 : dette en devises relative au fournisseur USSOUND

Valeur inventaire > montant de la facture => augmentation de la dette, il faut constater :

- une perte de change latente de 370 € (40 280 – 40 650) ;
- une provision pour perte de change de 370 €.

N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
476 401	Différences de conversion - actif Fournisseurs <i>Perte de change latente USSOUND</i>	370	370
N° comptes	31/12/2024	Débit	Crédit
6815 1515 (1)	Dotations aux provisions d'exploitation Provisions pour pertes de change.	370	370

	<i>Provision perte de change USSOUND</i>		
--	--	--	--

(1) Accepter le compte 151 Provisions pour risques.